LE COÛT DES INONDATIONS

par Roland **Nussbaum**[1]

La plupart des inondations sont aujourd'hui vécues comme des catastrophes, que ce soit en territoires ruraux, comme en concentration urbaine, avec leur lot de pertes matérielles, voire humaines.

La communication traite de la question du coût des inondations et de son corollaire : les modes de financement des dommages.

Elle s'ouvre sur quelques définitions et un aperçu des ordres de grandeur et tendances des indicateurs de coûts, aux différentes échelles spatiales et périodes temporelles disponibles. Cette introduction sémantique et factuelle poursuit également un effort de catégorisation des « métrologies » mises en œuvre, aux niveaux macro-économique et microéconomique, pour l'évaluation des dommages causés, *ex post* comme *ex ante*. A titre d'illustration, une méthode de reconstitution / simulation du montant des dommages aux biens par bassin versant est présentée.

Puis la communication distingue les dispositifs pouvant être mobilisés *ex post* ou organisés *ex ante*, pour le financement des dommages causés par les inondations. La situation actuelle et les tendances en Europe et dans le monde pour ces dispositifs sont analysées, notamment en termes de développement de partenariats public privé (PPP) dans leurs différentes composantes : politique, économique et sociale, financière le cas échéant, organisationnelle et technique.

Pour conclure, la communication revient à l'échelle micro-économique, pour évoquer les questions pragmatiques que soulèvent actuellement les habitants et les exploitants situés, plus ou moins malgré eux, en zones d'expansion de crues et plus généralement en zone réglementée de plans de prévention des risques, en présence de stratégies actives de réduction de la vulnérabilité de leur bassin versant. En effet ces dernières sont présentées comme faisant appel aux nécessaires solidarités amont-aval, urbain-rural, intra et inter-régionales. Les questions touchent donc à l'équité en matière de prise en charge des coûts induits par ces stratégies : l'attente porte sur leur traduction en termes concrets d'indemnisation. Elles interpellent non seulement l'État et, le cas échéant, ses concessionnaires d'ouvrages sur le domaine public fluvial, les collectivités territoriales riveraines et leurs syndicats de rivière ou établissements publics territoriaux de bassin, mais aussi les dispositifs assurantiels, catastrophes naturelles, calamités agricoles et assurance récoltes.

---

[1] Directeur de la Mission Risques Naturels des sociétés et mutuelles d'assurance (MRN), association entre la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et le Groupement des Entreprises Mututelles d'Assurances (GEMA).Président du groupe de travail Evénements naturels du Comité Européen des Assurances (CEA)
Les idées développées n'engagent que leur auteur et non les organismes pour lesquels il travaille ou a travaillé.

Copyright Académie d'Agriculture de France. Colloque du 24 janvier 2006.